

CONCOURS INTERDEPARTEMENTAL PAR EQUIPES - REGLEMENT

Jeunesses et aînées

Dispositions générales

Application du règlement fédéral, avec des aménagements pour les catégories Interdépartementales.

Remarques :

- Deux clubs peuvent se regrouper si au moins un des deux à moins de 5 jeunesses ou 4 aînées pour la compétition.

Les catégories interdépartementales

Jeunesses		
Cat	Nb de Gyms	Degré maxi
E3	5 à 12	Pas de limitation
E2	13 à 18	Pas de limitation
E1	19 et +	Pas de limitation
P3	5 à 12	3 ^{ème} degré
P2	13 à 18	3 ^{ème} degré
P1	19 et +	3 ^{ème} degré

Aînées		
Cat	Nb de Gyms	Degré maxi
E2	4 à 10	Pas de limitation
E1	11 et +	Pas de limitation
P2	4 à 10	Deux 4 ^{ème} degré
P1	11 et +	Deux 4 ^{ème} degré

Quotas juges

Le nombre de gymnastes inscrites à une compétition devra obligatoirement correspondre au nombre et à la qualification des juges présentés pour cette même compétition.

Les juges à blanc ne sont pas autorisés.

Remarque : Pour le club organisateur, le nombre de juges à présenter sera déterminé au cas par cas.

Interdépartemental Jeunesses / Aînées			
		Promotion	Excellence
Équipes Jeunesses	1 juge pour 6 gymnastes	1 juge recyclé minimum	1 juge recyclé minimum
Équipes Aînées	1 juge pour 6 gymnastes	1 juge recyclé minimum	1 juges recyclés 6 ^{ième} minimum

Mouvement d'ensemble

Pour les catégories régionales Excellence ou Promotion coefficient 1

Suivant l'espace disponible, les gymnastes seront placées sur deux, trois lignes de 6. Une précision sera donnée rapidement.

Tenue vestimentaire des gymnastes (extrait de l'article 7.3.1 du PF et avenant du 7 mars 2025) :

- Justaucorps identiques pour toutes les gymnastes d'une même équipe (les marques de fabrication peuvent être différentes).
- Les brassières (sous-vêtement) sont autorisées.
- Le port de bijoux (bracelet, collier, montre) est interdit. Seules les petites boucles d'oreilles (clous d'oreilles) sont autorisées.
- Le port du strapping (bandage) est autorisé.
- Le port des maniques est autorisé.
- Le port des chaussettes et/ou chaussons est autorisé.
- Justaucorps académique autorisé (justaucorps une pièce avec les jambes couvertes des hanches aux chevilles). Possibilité de porter un collant de la même couleur du justaucorps par-dessous ou dessus le justaucorps (pas de marque apparente, en grosse écriture).
- Les shorts sont autorisés (Short ≤ 10 cm à partir de l'entrejambe - Couleur unie (noir par défaut) sans strass/paillettes - Compatible avec le justaucorps, sans obligation d'uniformité au sein d'une équipe - Inscriptions : nom et logo de l'association uniquement sur le côté de la cuisse. La tenue ne doit pas comporter de marque apparente en grosse écriture.)
- La tenue des gymnastes doit être la même lors du mouvement d'ensemble (possibilité de porter un académique /short par toute l'équipe).

Moniteurs : Tenue vestimentaire (extrait de l'article 4.1.1 du PF) – nombre

- Tenue uniforme pour toute l'association : survêtement complet ou tee-shirt ou débardeur blancs ou aux couleurs de l'association et pantalon de survêtement, corsaire autorisé pour les monitrices (débardeur fines bretelles interdit)
- **Chaussures de sport [...] (tongs, claquettes etc.. interdits)**

- Le nombre de moniteurs ne doit pas dépasser 4 en aînées et jeunes sauf pour les groupes de plus de 20 gymnastes qui peuvent prévoir un moniteur pour 5 gymnastes.

IMPORTANT (règlement et licences)

Contenu de l'inscription à la compétition :

- valide l'acceptation du présent règlement ;
- engage le club sur le fait que chaque gymnaste inscrite dispose d'une licence compétition valide pour la saison en cours ;
- engage le club sur le fait que chaque moniteur présent sur le plateau dispose d'une licence valide à la date de la compétition.

Un contrôle aléatoire de certains clubs sera effectué lors de la compétition. Une fiche récapitulative, capture d'écran par exemple, des licences avec photos sera demandée.